ASL VALCROS RIVE DROITE

Domaine de Valcros- La Londe Les Maures

La Londe les Maures, le 29 Janvier 2026

Convocation

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que **l'Assemblée Générale Ordinaire de votre Association Syndicale Libre** aura lieu le :

Vendredi 20 février 2026 à 10 heures

à la salle de réunion du rond-point de Valcros.

Nous vous rappelons que si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale, vous avez la possibilité de déléguer votre droit de vote à l'un des mandataires de votre choix.

Vous trouverez le formulaire de pouvoir, ainsi que les documents relatifs à L'AG en pièces jointes dans le courrier par mail qui vous est adressé.

Comptant sur votre présence,

J-G Denizot, Président de l'ASL

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de l'AGO de 2025,
- Election du Président de Séance,
- Election du ou des scrutateurs,
- Election du Secrétaire de Séance,
- Présentation du rapport d'activité par le Président (résolution n°1)
- Présentation du rapport financier (CR et bilan) par le trésorier (résolution n°2)
- Quitus au bureau pour sa gestion (résolution n°3)
- Présentation du budget prévisionnel et approbation (résolution n°4)
- Renouvellement du bureau (résolution n°5)
- Présentation du projet de plan biennal de débroussaillement (pour info)

PROJETS DE RESOLUTION

- **Résolution N°1**
Après avoir entendu le rapport d'activité du Président, l'assemblée générale approuve ledit rapport.
Cette résolution est …….

- **Résolution N°2**
Après avoir entendu le rapport du Trésorier sur le compte de résultat et le bilan financier, l'assemblée générale approuve les comptes clos le 31 décembre 2025
Cette résolution est …….

- **Résolution N°3**
L'assemblée donne quitus plein et entier aux membres du bureau.
Cette résolution est …….

- **Résolution N°4**
L'assemblée, après avoir entendu le projet de budget par le trésorier, approuve ledit budget pour l'exercice 2026.
Cette résolution est .....

- Résolution N°5
Conformément aux statuts validés en AGE 2025, le bureau doit être renouvelé tous les 3 ans. Il est composé de 3 membres au minimum.

Messieurs DENIZOT (Président), ARNOUX (trésorier), LAVIGNE (conseiller) se (re) présentent,
Monsieur Noël RICHARD, coopté comme secrétaire depuis la démission M. HERLAKIAN (ex secrétaire) se présente comme secrétaire.

L'assemblée après en avoir délibéré décide …

Pièces jointes :
- Rapport d'activité 2025
- Compte de résultat, bilan 2025 et budget prévisionnel 2026
- Tableau de ventilation des charges entre ASL
- Pouvoir

fin